FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission : 14-avr.-2022 **Date de révision** 14-avr.-2022 **Numéro de révision** 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91643667-001_PGP_CLPR7_EUR
Nom du produit Mr. Proper Professional Nettoyant Désinfectant multi-surfaces
Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit Agent nettoyant biocide universel
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels) BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	119 Farmol S. p. A. Verdella 3 24040 Comun Nuovo, BG Italy

Pour plus d'informations, contacter
Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Mentions de danger
Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P260 - Ne pas respirer les aérosols
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
Sans objet

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	Weight-%	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Propylene Glycol Butyl Ether	5131-66-8	1 - 5	01-2119475527-28	225-878-4	Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319)	Skin Irrit. 2 :: 20%<=C<100% Eye Irrit. 2 :: 20%<=C<100%	-	-
Alcohol	64-17-5	1 - 5	01-2119457610-43	200-578-6	Flam. Liq. 2(H225) Eye Irrit. 2(H319)	Eye Irrit. 2 :: 50%<=C<100%	-	-
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	85409-23-0	<1	Aucune donnée disponible	287-090-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Corr. 1B(H314) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	10	1
Benzalkonium Chloride	68391-01-5	<1	Aucune donnée disponible	269-919-4	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Corr. 1B(H314) Aquatic Acute 1(H400)	-	10	-

					Aquatic Chronic 1(H410)			

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO_2).

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Chemical name	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Alcohol	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL 2000 ppm STEL 3800 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1907 mg/m³	TWA: 1000 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³
Chemical name	**Cyprus**	**République tchèque**	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**
Propylene Glycol Butyl Ether	-	TWA: 270 mg/m³ Ceiling: 550 mg/m³ *	-	-	-
Alcohol	-	TWA: 1000 mg/m³ Ceiling: 3000 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 1300 ppm STEL: 2500 mg/m³
Chemical name	**France**	**Allemagne**	**Allemagne MAK**	**Grèce**	**Hongrie**
Alcohol	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³	TWA: 1900 mg/m³ STEL: 3800 mg/m³
Chemical name	**Irlande**	**Italie**	**Italie REL**	**Lettonie**	**Lituanie**
Alcohol	STEL: 1000 ppm	-	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 mg/m³	TWA: 500 ppm

			STEL: 1884 mg/m³		TWA: 1000 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m³
Chemical name	Luxembourg	Malta	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Alcohol	-	-	TWA: 260 mg/m³ STEL: 1900 mg/m³ H*	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m³ STEL: 625 ppm STEL: 1187.5 mg/m³	TWA: 1900 mg/m³
Chemical name	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Alcohol	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m³ Ceiling: 1920 mg/m³	TWA: 960 mg/m³ TWA: 500 ppm STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m³	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m³
Chemical name	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Alcohol	NGV: 500 ppm NGV: 1000 mg/m³ Vägledande KGV: 1000 ppm Vägledande KGV: 1900 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m³ STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m³	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle
Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Chemical name	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Propylene Glycol Butyl Ether	52 mg/kg bw/day	147 mg/m³	-	-
Alcohol	343 mg/kg bw/day	950 mg/m³	-	-
Aminomethyl Propanol	7.3 mg/kg bw/day	6.5 mg/m³	-	-

Chemical name	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Propylene Glycol Butyl Ether	12.5 mg/kg bw/day	43 mg/m³	22 mg/kg bw/day
Alcohol	87 mg/kg bw/day	114 mg/m³	206 mg/kg bw/day
Aminomethyl Propanol	0.46 mg/kg bw/day	1.6 mg/m³	37 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Propylene Glycol Butyl Ether	0.525 mg/L	0.052 mg/L	5.25 mg/L
Alcohol	0.96 mg/L	0.79 mg/L	2.75 mg/L
Aminomethyl Propanol	0.188 mg/L	0.019 mg/L	1.88 mg/L

Chemical name	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Propylene Glycol Butyl Ether	2.36 mg/kg sediment dw	0.236 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.16 mg/kg soil dw	-	-
Alcohol						

	3.6 mg/kg sediment dw	2.9 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.63 mg/kg soil dw	-	-
Aminomethyl Propanol	0.71 mg/kg sediment dw	0.071 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.03 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur incolore
Odeur plaisante (parfum).
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Melting point / freezing point	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Flash point	60 - 65 °C	coupelle fermée N'entretient pas la combustion<= 75 °C
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

pH	10.75	
Dynamic viscosity	1	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1 - 1.2	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stabilité Stable dans les conditions normales.
Données d'explosion
Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter
Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles
Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Propanol, 1-butoxy-	2700 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Ethanol	10470 mg/kg bw (OECD 401)	-	116.9 - 133.8 mg/L air (OECD 403)
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	>300-2000 mg/kg bw	-	-

Chemical name	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Propylene Glycol Butyl Ether	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Alcohol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Aminomethyl Propanol	-	-	Y	-	-	-	-	-

Chemical name	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Propylene Glycol Butyl Ether	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Aminomethyl Propanol	-	-	Y	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.05811 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Chemical name	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2-Propanol, 1-butoxy-	> 1000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 96 h)	> 560 - < 1000 mg/L (OECD 203; Poecilia reticulata; 96 h)	> 1000 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	> 1000 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Ethanol	275 mg/L (OECD 201; Chlorella vulgaris; 72 h)	15300 mg/L (US EPA Method E03-05; Pimephales promelas; 96 h)	> 1000 mg/L (OECD 209; 3 h)	5012 mg/L (ASTM E729-80; Ceriodaphnia dubia; 48 h)
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	-	-	-	0.016 mg/l

Toxicité chronique

Chemical name	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Propylene Glycol Butyl Ether	560 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	180 mg/L (OECD 203; Poecilia reticulata; 4 d)	560 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Chemical name	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Propylene Glycol Butyl Ether	90% DOC; OECD 301 E; 28 d	-	-	90% DOC; OECD 301 E; > 70% (10 d)
Alcohol	84% O2; 20 d	< 13148.72 d	17.2 d	83%; 3 d
Aminomethyl Propanol	89.3% O2; 28 d; 301 F; 10-day window criterion fulfilled	-	0.6 d (QSAR AOP v1.92)	98.1% DOC; OECD 301 F; > 60% (10 d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Chemical name	Coefficient de partage
Propylene Glycol Butyl Ether	1.2
Alcohol	-0.35

Chemical name	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Propylene Glycol Butyl Ether	1.2	-
Alcohol	-0.35 (OECD 107)	< 10
Aminomethyl Propanol	-0.63	< 1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Chemical name	log Koc
Alcohol	1.585

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Propylene Glycol Butyl Ether	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcohol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à

	l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent

14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Chemical name	Numéro RG, France	Titre
Propylene Glycol Butyl Ether	RG 84	-
Alcohol	RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Pays-Bas

Chemical name	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Alcohol	Present	-	Fertility Category 1A Development Category 1A Can be harmful via breastfeeding

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)
Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006) Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Chemical name	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Propylene Glycol Butyl Ether	75.	-

Polluants organiques persistants
Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

UE - Biocides

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date d'émission : 14-avr.-2022

Date de révision 14-avr.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité